



## I DÉLIBÉRATION 51-2023

### COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège) Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 22 mai 2023

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	20
Absents	3
Procurations	1
Votants	21

Par suite d'une convocation en date du seize mars deux mille vingt-trois, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi vingt mars à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

**Présents :** Xavier CAUX, Christian PORTET, Valérie DILLON, Monique LE MINEZ, Loïc BOULBES, René BARON, Pierre ROUGÉ, Marie-Christine JOLIBERT, Evelyne CHARRASSE, Michel MAISONNAVE, Véronique GARRIGUES, Jacques ESCANDE, Mimoun ZAROIL, Christelle ANDRIEU, Mylène ROUCH, Stéphane BOURDONCLE, Maria ALEXANDRE, Nicolas COMTE, Marie-Françoise ALBAN, Laurent GIROUSSE

**Absents :** Catherine MARROT (procuration à Valérie DILLON), Guillaume LACOSTE, Jean Luc PEISER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

#### Modification du tableau des effectifs suite à un changement de filière

Le tableau des effectifs 2023 a été approuvé lors du vote du budget primitif. 43,3 ETP (Équivalent Temps Plein) sont occupés dont 2 sont affectés au cinéma municipal, à 37 heures hebdomadaire chacun.

Parmi ces deux emplois permanents, l'un d'eux appartient à la filière administrative dans le cadre emploi des adjoints administratifs territoriaux. L'agent actuellement titulaire de ce poste souhaite intégrer la filière technique. Pour se faire, il convient de créer un nouvel emploi par délibération, dans la filière technique au même grade. L'intégration de l'agent dans la nouvelle filière sera prononcée de manière horizontale. Il conserve le même échelon et la même échelle de rémunération.

De manière concomitante l'emploi qui sera devenu vacant au cinéma municipal dans la filière administrative sera supprimé du tableau des effectifs. Cette opération n'a aucune incidence sur l'effectif général de la collectivité et le budget 2023 voté.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de créer au tableau des effectifs un poste d'adjoint technique ;
- **Dit** que cette dépense est inscrite au budget 2023 ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX

